

Routes départementales 60 et 960 : projet de contournement de la future zone descenderie de Cigéo

Bilan de la concertation menée en 2023

Le bilan de concertation vise à informer le public des enseignements que le maître d'ouvrage retient de la concertation.

1. Rappel du projet	1
2. Rappel sur la concertation préalable menée en 2022	1
3. Retour sur la séquence de concertation préalable de 2023	2
3. Principales contributions recueillies au cours de la concertation et réponses apportées par le Département de la Haute-Marne	3
Analyse générale des contributions sur les options de tracé	3
Les autres sujets de débat et d'échange	4
4. Poursuite du dialogue avec le public	5
5. Appréciation générale de la concertation menée en 2023	5

1. Rappel du projet

La déviation de la RD60 (en Haute-Marne) / RD 960 (dans la Meuse) est rendue nécessaire par la construction du centre de stockage Cigéo, si celui-ci est autorisé. En effet, une des deux zones de surface de Cigéo, la zone descenderie, s'implanterait sur la RD 60/960 entre Saudron et Mandres-en-Barrois, entraînant une coupure de cet axe routier sur une longueur d'environ 1,5 km. Si le projet Cigéo n'est pas autorisé, la déviation ne sera pas nécessaire.

Le projet est conduit par le Département de la Haute-Marne qui a été désigné maître d'ouvrage de l'opération, dans le cadre d'une convention signée le 5 octobre 2018 entre le Département de la Haute-Marne, le Département de la Meuse et l'Andra. En tant que maître d'ouvrage, le Département de la Haute-Marne définit le planning global du projet, dirige les études, assure la coordination et conduit les procédures applicables au projet. Le Département de la Meuse et l'Andra sont régulièrement informés de l'avancement du projet.

2. Rappel sur la concertation préalable menée en 2022

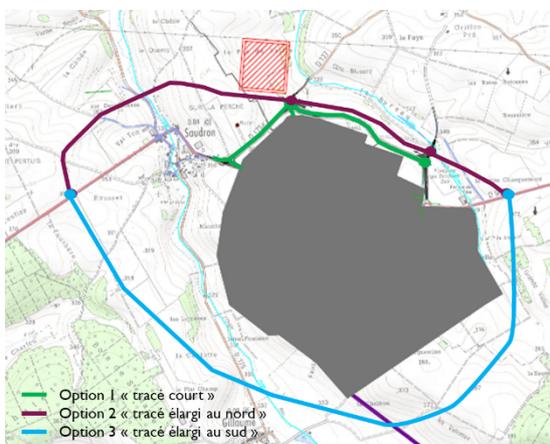
Le Département de la Haute-Marne a décidé, au stade des études préliminaires, d'organiser une concertation préalable volontaire sur le projet afin de permettre au public de se forger puis d'exprimer son point de vue, d'enrichir le projet et d'éclairer les conseils départementaux sur les suites à donner. Après sollicitation de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP), deux garants ont été nommés pour accompagner cette étape.

La concertation s'est tenue du 31 janvier au 11 mars 2022, permettant de présenter au public Les trois tracés à l'étude :

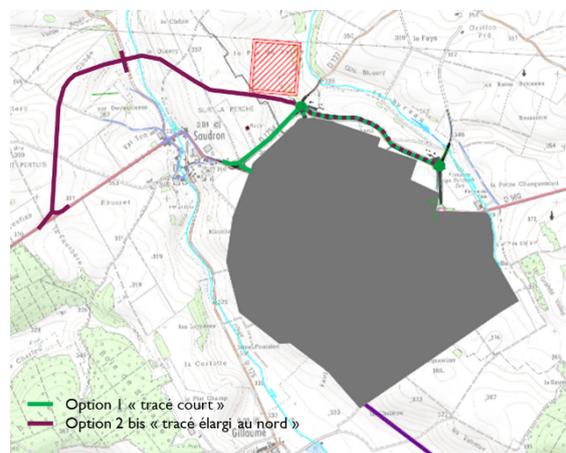
- **option 1 « tracé de proximité »**
- **option 2 « tracé élargi au nord »**
- **option 3 « tracé élargi au sud »**

Les garants de la concertation ont remis leur bilan le 11 avril 2022. Le Département de la Haute-Marne a publié son bilan le 16 mai 2022, concluant ainsi sur les options de tracés :

- **poursuite de l'étude de l'option 1 telle que présentée à la concertation préalable**
- **réalisation de l'étude d'une option 2 bis, consistant en un contournement de Saudron par le nord, en une reprise du tracé de l'option 1 et sans contournement de la ferme du Cité. L'option 2 bis inclura un carrefour à niveau avec la RD 175**
- **abandon des études de l'option 3.**



Options de tracés présentées en 2022



Options de tracés présentées en 2023

Le Département de la Haute-Marne a également proposé la poursuite du dialogue sur le projet de déviation de la RD 60/960 selon les recommandations de la CNDP.

Il s'est ainsi engagé à revenir vers les publics afin de présenter les résultats de l'examen des options de tracé, en privilégiant des modalités de dialogue en présentiel sous réserve que les conditions de sécurité soient réunies.

3. Retour sur la séquence de concertation préalable de 2023

L'objectif de cette nouvelle séquence de concertation était que le public puisse se positionner sur l'option de tracé à retenir pour poursuivre l'étude du projet de déviation.

Compte-tenu du contexte tendu dans lequel s'est tenue la concertation préalable en 2022, le Département a souhaité revenir vers le grand public sous une forme numérique uniquement.

Toutefois, les élus et agriculteurs potentiellement impactés par les options 1 et 2 bis ont quant à eux été conviés à une réunion en présentiel.

Cette séquence de concertation s'est ouverte le 20 avril 2023 avec la réunion à destination des élus et agriculteurs potentiellement impactés par les options 1 et 2 bis, qui s'est tenue dans une salle de réunion du château du Grand Jardin à Joinville. Un élu et deux agriculteurs étaient présents.

Le 15 mai 2023, cette nouvelle séquence de concertation a été annoncée au travers d'une diffusion dans un journal haut-marnais (*Le Journal de la Haute-Marne*).

En parallèle, la page internet dédiée au projet et à la concertation préalable, en ligne depuis 2022, a été actualisée avec les informations à jour des deux options de tracé encore à l'étude.

Par ailleurs, la concertation a été annoncée au moyen de deux courriers électroniques, l'un transmis par le Département de la Haute-Marne aux participants à la concertation préalable de 2022, l'autre transmis par l'Andra aux personnes inscrites sur sa liste de diffusion relative aux concertations

La concertation dématérialisée s'est ouverte le 15 mai 2023 et s'est achevée le 16 juin 2023.

Au total, 6 contributions ont été reçues, 5 via la page internet dédiée, 1 par mail.

3. Principales contributions recueillies au cours de la concertation et réponses apportées par le Département de la Haute-Marne

Analyse générale des contributions sur les options de tracé

Les avis exprimés privilégient en majorité l'option de tracé 1.

Un avis met en avant le moindre impact sur le milieu naturel de cette option, bien qu'elle ne dévie pas le trafic du village de Saudron.

Un avis souhaite des modifications de l'option 1 :

- déplacement du carrefour localisé en sortie de Saudron, entre la RD 60, la RD 175A et la voie de desserte de la zone descendière,
- amélioration du tracé au nord de la zone descendière,
- ajout d'un barreau entre le giratoire raccordant la déviation à la RD 227 et la RD 960 à l'est de la ferme du Cité,
- intégration des entrées de Saudron dans le projet pour les sécuriser

Un avis est en faveur du tracé 2 bis, qui « semble le plus pertinent alliant besoins Cigéo et aménagement du territoire (desserte Parc Innov). L'impact écologique généré est amoindri du fait que le barreau prévu sur Parc Innov n'est plus utile, et générerait lui aussi un impact fort en zone humide. »

Réponse du Département : de façon générale, le Département de la Haute-Marne a entendu une préférence des contributeurs pour l'option 1.

Le Département de la Haute-Marne apporte les réponses suivantes aux demandes de modifications du tracé :

- le déplacement du carrefour et le tracé au nord de la zone descendrière seront repris dans la mesure du possible, afin de respecter les règles de conception routières, la topographie du site et les limites d'emprise de la zone descendrière du projet Cigéo ;

- le barreau entre le giratoire raccordant la déviation à la RD 227 et la RD 960 à l'est de la ferme du Cité faisait partie de l'option 2 présentée lors de la concertation préalable en 2022. Au vu des avis qui avaient été exprimés – notamment le souhait de continuer à circuler devant les commerces de proximité pour ne pas les isoler, la minimisation de la consommation foncière et des impacts sur l'environnement, l'emprise nécessaire occupant partiellement une zone humide – ce barreau n'a pas été retenu pour la suite des études ;

Le Département ne souhaite pas inclure ce barreau à nouveau à l'étude

- la sécurisation des entrées d'agglomération de Saudron, à l'ouest et à l'est, sur la RD 60 est une demande que le Département de la Haute-Marne juge pertinente, eu égard au trafic routier prévisible pendant la période de construction et d'exploitation de Cigéo, si le projet est autorisé.

Ce point sera donc intégré à l'étude.

Les autres sujets de débats et d'échanges

La desserte de Parc'Innov

Le raccordement de la desserte de Parc'Innov a été abordé, en interrogeant le Département sur la possibilité de l'étudier dans le cadre de ce projet.

***Réponse du Département :** ce projet de raccordement est porté par le syndicat mixte Parc'Innov. Toutefois, à ce jour, il n'a fait l'objet d'aucun arbitrage politique et aucune décision n'a été prise. Il ne peut donc pas être inclus dans l'étude de la déviation de la RD 60/960.*

Le périmètre de la réflexion sur les aménagements routiers

Un participant regrette qu'il n'y ait pas une vision globale des routes départementales en Haute-Marne et en Meuse, au-delà de la déviation, notamment en étudiant les axes Saudron – Montiers-sur-Saulx, Bure – Montiers-sur-Saulx et Houdelaincourt – Nancy alors que ces axes seront très utilisés par les gens se rendant à Cigéo

***Réponse du Département :** la réponse sur ce point est identique à celle déjà apportée dans le bilan de la concertation préalable de 2022. Les améliorations de dessertes globales du territoire ont été définies dans le Projet de développement du territoire (PDT), dont le contenu a été défini en concertation avec les services de l'État, les collectivités (Région, départements, bloc communal), les opérateurs de la filière nucléaire et les représentants du monde économique local. Signé en octobre 2019, ce document prévoit un ensemble de projets et aménagements routiers pour répondre à l'accroissement du trafic routier induit par le centre de stockage Cigéo. La déviation de la RD 60/960 est un de ces aménagements, ainsi que les adaptations à apporter à la RD 60/960 entre le centre de stockage Cigéo et les routes nationales. La mise en œuvre de ces aménagements est suivie par le comité de pilotage du PDT, présidé par le Préfet coordonnateur pour Cigéo.*

Le dévoiement des réseaux souterrains

Le dévoiement du réseau d'eau potable existant le long de l'actuelle RD 60/960 a été abordé par un participant.

Réponse du Département : Le dévoiement des réseaux existants, parmi lesquels le réseau d'eau potable, fait partie intégrante de l'étude de la déviation. Les premiers échanges avec les concessionnaires sont prévus à partir du 2^e semestre 2023.

4. Poursuite du dialogue avec le public

Comme le Département s'y était engagé en 2022, le dialogue avec le public se poursuivra tout au long de l'étude.

Pour ce faire, la page internet dédiée au projet reste ouverte jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique. Le public peut y déposer à tout moment ses contributions grâce au formulaire qui y est mis à disposition.

La démarche d'une concertation spécifique avec les élus et les agriculteurs du secteur se poursuivra, notamment les plus proches des tracés possibles, tout au long des études du projet.

Le dossier d'enquête publique intégrera, en complément du bilan des garants, du bilan de la concertation préalable de 2022 et du présent document, un document faisant le bilan de toutes les étapes de participation du public sur le projet de déviation de la RD 60/960. Il rappellera l'historique du projet et de toutes les étapes de dialogue (incluant les différentes étapes de concertation).

5. Appréciation générale de la concertation menée en 2023

Cette nouvelle séquence de concertation avait pour objectif que le public puisse se positionner sur l'option de tracé à retenir pour poursuivre l'étude du projet.

Le Département de la Haute-Marne regrette à nouveau que peu d'avis aient été reçus, tant pendant la réunion à destination des élus et agriculteurs que pendant la concertation en ligne d'un mois.

Il retient toutefois la préférence du public pour l'option 1 « tracé de proximité », dont il poursuivra l'étude en tenant compte des réponses qu'il a apporté sur les modifications possibles.

Le Département de la Haute-Marne reste persuadé qu'il est nécessaire de poursuivre le dialogue sur le projet de déviation de la RD 60/960, jusqu'à l'enquête publique.